

Motion du 24 juin 2014 de Mmes et MM. Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini, Gary Bennaim, Jacques Pagan, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer et Sophie Scheller: «Sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la RTS».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mai 2018,
dans le rapport M-1145 A)

MOTION

Considérant:

- la motion M 2183 déposée au Grand Conseil du Canton de Genève, signée par la presque totalité de tous les partis qui y siègent;
- le fait que le patrimoine audiovisuel soit enregistré sur des supports vulnérables ayant une durée de vie bien inférieure à ceux utilisés dans d'autres disciplines artistiques;
- le fait que la Radio Télévision Suisse romande (RTS) ne dispose pas de moyens suffisants pour mener à bien la tâche de préservation du patrimoine audiovisuel en sa possession;
- le fait que ce patrimoine soit un bien collectif dont la sauvegarde et la préservation est d'intérêt commun pour les générations passées, présentes et futures;
- la teneur de la nouvelle Constitution genevoise, qui précise que les autorités publiques ont pour tâche, en tout cas partielle, de conserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel;
- la teneur de la nouvelle loi sur la culture, qui précise, dans son article 3, que «La transmission du patrimoine matériel et immatériel est garantie»,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève ainsi qu'avec d'autres cantons romands, voire suisses, ainsi qu'avec des villes ou communes romandes, voire suisses, afin de cofinancer, aussi rapidement que possible, avec d'autres instances institutionnelles ou fondations, le programme de sauvegarde et de numérisation du patrimoine audiovisuel de la Radio Télévision Suisse romande (RTS).